

### Le mot du Maire

**Le marché de Noël** du 3 décembre, organisé par le Sou des Ecoles, a été très réussi, convivial et a attiré beaucoup de monde tout comme le feu d'artifice qui a terminé la journée en apothéose. Un grand merci et bravo aux parents d'élèves pour leur énergie et cette organisation sans faille ainsi qu'aux enseignantes et aux exposants qui avez tous contribué à ce succès. Rappelons que ces manifestations sont faites pour participer au financement des activités extra-scolaires de l'école. Les Sapeurs-Pompiers étaient aussi présents avec un stand et une urne pour le Téléthon ; merci à eux pour cette initiative.

**Les travaux de l'espace des Cloîtres et de la Route de la Roche** auront bien avancé d'ici la fin du mois ; il ne devrait rester que l'enrobé sur l'espace entre les parkings et l'aménagement du passage piétons avec la démolition du mur qui nécessitent une météo plus clémente. Encore merci aux riverains pour leur patience et leur compréhension (il est regrettable que des individus mal intentionnés se soient permis de faire du rodéo sur un jeu de boules refait à neuf !!!).

**Rappel pour les chiens errants** (non accompagnés) : de plus en plus de personnes se plaignent de ne pouvoir se promener sur les chemins et routes de la commune car elles sont menacées, voire attaquées par des chiens. Les propriétaires doivent faire le nécessaire pour que les chiens ne sortent pas de leur enclos car c'est vous qui êtes responsables (article L211-23 du code rural).

**Le repas de la commune** a eu lieu le mercredi 15 novembre ; 56 administrés de 70 ans et plus étaient présents et nous avons eu une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés. Nous allons aussi distribuer 27 colis pour les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pu venir au repas et 9 colis pour les personnes en maison de retraite

Je vous souhaite de passer un **joyeux Noël en famille**. Que cette saison de fêtes remplisse votre maison de chaleur, d'amitié et d'amour. Puisseons-nous retrouver la paix et la sérénité !

**Meilleurs vœux** pour une année 2024 remplie de joie, d'amour et de succès pour vous et vos proches. Qu'elle soit synonyme de santé, de réussite et de moments précieux partagés et que chaque jour vous apporte une chance renouvelée de réaliser vos aspirations.

Le Conseil Municipal vous donne rendez-vous le **vendredi 5 janvier 2024 à 18 heures** au gymnase pour les vœux du maire.

Le Maire

**Agnès GENTHON**



**2023-40Bis Modalités de remboursement des prestations aux usagers**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les modalités du remboursement des sommes payées par les usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le remboursement des prestations payées faisant l'objet d'une annulation justifiée (raisons médicales, déménagement, impossibilité caractérisée de bénéficier de la prestation payée...).

**2023-41 Participation frais de scolarité St Clair sur Galaure**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 9 élèves de la Commune de Saint Clair-sur-Galaure (Isère) ont été scolarisés à l'école maternelle de Le Grand-Serre pour l'année scolaire 2022-2023 et que l'état récapitulatif des dépenses s'élève à la somme de 40 009.32 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

1/-Approuve l'état joint fixant le montant de la participation de la Commune de Saint Clair sur-Galaure (Isère) à 8 001.81 € pour l'année scolaire 2022-2023.

2/-Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

**2023-42 Etat de l'assiette 2024 ONF**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. FONTON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après,

2 - Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation pour les coupes inscrites,

3 - Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parc elle	Type de coupe	Volu me présu mé réalis able (m3)	Surf (ha)	Année prévue aména gemen t	Année propos ée par l'ONF	Année décidé e par le propri étaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commer cialisatio n – décision de la commun e	Observations
							Vent e pub.	Vent e pub. UP	Cont rat d' appr o	Autr e gré à gré	Déli vran ce		
10- 11	IRR	174	4,52	2023	2026	2026							Dernière coupe déchargée en 2019. Rotation trop courte. Réaction insuffisante du peuplement

**2023-43 Choix entreprise et validation du devis – Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SDECI)**

Madame le Maire rappelle la présentation faite lors du Conseil Municipal du 04 juillet 2023. Trois devis ont été reçus :

- FIRE PREVENTION INCENDIE pour un montant de 7540€ (sans application de TVA)

- NALDEO pour un montant de 14 030€ HT et de 16 836€ TTC

- Réalité Environnement pour un montant de 8 810€ HT et de 10 572€ TTC

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1/-valide le devis de l'entreprise Réalité Environnement d'un montant de 8 810€HT et de 10 572€TTC pour réaliser le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie,

2/-mandate Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **2023-44 Acquisition parcelle Chaix-Mopon – Remise en ordre voirie communale**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir 57 m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain cadastrée C 71 appartenant à M. CHAIX Emmanuel et Mme MOPON Leslie, pour 1 € symbolique, suite à la remise en ordre de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'acquérir, pour 1 € symbolique, 57 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée C 71 appartenant à M. CHAIX et Mme MOPON,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2023-45 Acquisition parcelle Mermet – Remise en ordre voirie communale**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir 174 m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain cadastrée C 54 et 411m<sup>2</sup> de la parcelle C55, soit 585 m<sup>2</sup>, appartenant à M. MERMET Yves, pour 1 € symbolique, suite à la remise en ordre de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'acquérir, pour 1 € symbolique, 174 m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain cadastrée C 54 et 411m<sup>2</sup> de la parcelle C55, soit 585 m<sup>2</sup>, appartenant à M. MERMET Yves,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2023-46 Reprise voirie La Dîme**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec l'ASL Syndicat de La Dîme pour la cession des parcelles AB499, AB506, AB511 et AB513 dans le cadre de la reprise de la voirie communale du lotissement La Dîme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées AB499, AB506, AB511 et AB513 pour 1 € symbolique,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

### **2023- 47 Décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 4 sur le budget principal.

### **2023-48 Décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 5 sur le budget principal.

### **2023-49 Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants sur le temps de cantine de 12h00 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la création, à compter du 25 septembre 2023, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 6 H pendant la période scolaire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 25 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**2023-50 Création d'une zone d'agglomération au Hameau Le Pichat**

Considérant la vitesse excessive des automobilistes sur la Départementale D 51 au Hameau Le Pichat et les réclamations des riverains du Hameau, considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurité des piétons, et suite à l'entretien de la Commune avec le Centre Technique Départemental de St Vallier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer en agglomération la portion de la Départementale D 51 au Hameau du Pichat, à partir du lotissement le Canal jusqu'au 1005 Route de la Vallée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de passer en agglomération du Grand-Serre le Hameau du Pichat,
- autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

**2023-51 Cession à titre gratuit de matériels de sport**

La commune dispose d'un certain nombre d'agres de gymnastique et de tapis qui sont utilisés uniquement par le collège Joseph Bédier de Le Grand-Serre. L'entretien et le contrôle des agrès a un coût important pour la collectivité. Après échange et rencontre avec le Conseil Départemental, Madame le Maire propose de céder à titre gratuit le matériel de sport au Conseil départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la cession à titre gratuit du matériel de sport ci-annexé,  
(Cheval d'arçon 1 (1 unité), Cheval d'arçon 2 (1 unité), Poutre 1 (1 unité), Poutre 2 (1 unité), Trampoline 1 (1 unité), Trampoline 2 (1 unité), Trampoline 3 (1 unité), Trampoline 4 (1 unité), Barres asymétriques 1 (1 unité), Barres asymétriques 2 (1 unité), Barres parallèles 1 (1 unité), Barres parallèles 2 (1 unité), Tremplin 1 (1 unité), Tremplin 2 (1 unité), Tremplin 3 (1 unité), Tremplin 4 (1 unité), Tapis pliable 1 (1 unité), Tapis pliable 2 (1 unité), Estrade 1 (1 unité), Estrade 2 (1 unité), Tapis de réception 2mx4m & 3mx3m (10 unités), Blocs de chute 2,5mx1,2mx0,50cm (3 unités),
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

**2023-52 Réhabilitation de l'ancienne cantine - Demande de subvention au Département**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine en classe de maternelle, salle de motricité, de la mise en accessibilité des sanitaires et de l'entrée de la classe maternelle existante sous la maîtrise d'œuvre de Bruno QUEMIN, architecte. La commune souhaite continuer ce programme car les locaux existants sont trop exigus et que la mise en accessibilité des sanitaires devient urgente. Le montant estimatif du projet est de 919 155.88€ HT (801 144€ HT pour les travaux et de 118 011.88€ HT pour la maîtrise d'œuvre et les frais annexes : bureau de contrôle, coordination SPS, signalétique, géotechnicien, parution des marchés de travaux, contrôle infiltrométrie, frais de raccordement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le montant des travaux avec maîtrise d'œuvre estimé à 919 155.88€ HT soit 1 102 987.05€ TTC.
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**2023-53 Cession de galets à la société EIFFAGE**

À la suite de la destruction des maisons situées dans le périmètre du PPRT, la commune avait récupéré les galets. La commune les avait stockés route de Thodore, l'entreprise EIFFAGE nous a sollicité pour que nous lui en vendions une partie.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- accepte de vendre au prix de 200€ les 20 m3 de galets à l'entreprise EIFFAGE,
  - autorise Madame le Maire à établir un titre pour payer cette prestation.

### 2023-54 Mise à disposition de personnel de l'Association ARCHER

Mme le maire explique qu'il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour la mise à disposition de personnel afin de compléter les équipes en cas de longue absence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la mise à disposition de personnel avec l'association ARCHER pour pallier au besoin du personnel en cas de nécessité
- autorise Madame le Maire à signer les contrats et tous les pièces nécessaires à ce dossier.

### 2023-55 Décision modificative

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 6 sur le budget principal.

### 2023-56 Décision modificative

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 7 sur le budget principal.

## Eau potable:

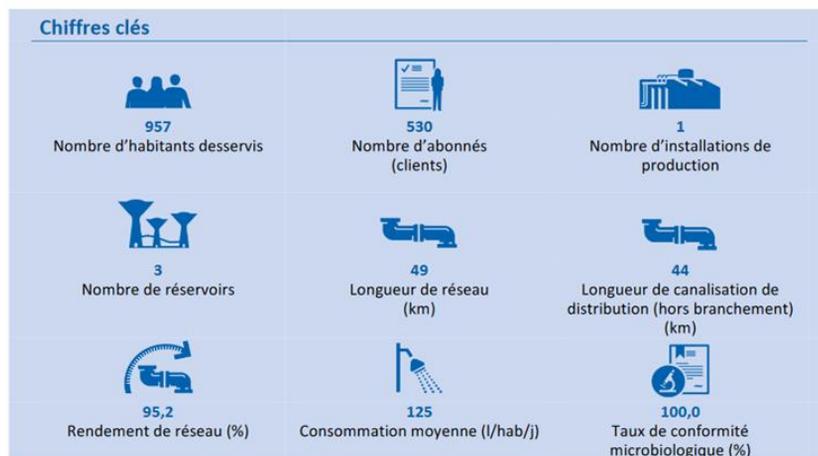
Les choix de l'équipe municipale actuelle et des précédentes, nous permettent aujourd'hui d'avoir l'un des réseaux d'eau de plus performants de France. En effet, **son rendement atteint 95,2%** (unique sur notre territoire!) et sa qualité est très bonne.

La mairie demande chaque année à Véolia de présenter le rapport annuel:

## 1.3 Les chiffres clés

Commune de Le Grand-Serre

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)
2022	95,2	65,71



Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	74,40	74,40	1	mg/l	Sans objet
Chlorures	9,80	10	2	mg/l	250
Fluorures	0	0	2	µg/l	1500
Magnésium	3,60	3,60	1	mg/l	Sans objet
Nitrates	8,70	9,70	7	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0	1	µg/l	0,5
Potassium	0,80	0,80	1	mg/l	Sans objet
Sodium	2,90	2,90	1	mg/l	200
Sulfates	10	10	2	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	19,05	20,08	2	°F	Sans objet

## 1/ RENOVATION ENERGETIQUE

Propriétaire, un projet de rénovation énergétique ? La communauté de communes Porte de DrômArdèche vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique. En complément des dispositifs nationaux, un accompagnement technique gratuit est proposé afin de cibler les travaux prioritaires et une aide financière de 2 000 à 7 000 euros peut être attribuée.

S'ajoute à ce soutien financier, une aide spécifique de 1 000 à 4 000 euros pour le remplacement d'un ancien chauffage par un système plus performant et moins polluant.

Pour plus d'informations sur ces dispositifs, vous pouvez contacter "Objectif habitat" au 04 75 23 54 46 ou [habitat@nortededromardeche.fr](mailto:habitat@nortededromardeche.fr).

## 3/ FESTIVAL DE PRATIQUES AMATEURES

Le festival d'artistes amateurs « Amascène », organisé par Porte de DrômArdèche, cherche des talents pour l'édition 2024. En 2024, c'est la commune d'Albon qui accueillera cet évènement culturel, les 24 et 25 mai.

Danse, chant, théâtre, photo, art... Amascène met à l'honneur toutes les disciplines artistiques et culturelles. Il s'adresse à toutes les compagnies et artistes amateurs constitués ou adhérents à une association dont le siège est dans l'une des 34 communes de la communauté de communes.

Vous êtes intéressé.e ? Les candidatures sont à proposer avant le 31 janvier 2024 ! Rendez-vous sur [www.porte-de-dromardeche.fr](http://www.porte-de-dromardeche.fr) pour candidater.

## 4 / DISTRIBUTION KITS ECONOMISEURS D'EAU

La communauté de communes Porte de DrômArdèche propose des kits gratuits d'économiseurs d'eau à ses habitants. Cette action est une des mesures prises par la collectivité pour préserver la ressource en eau du territoire et s'inscrit plus largement dans son « Plan Climat ».

Les habitants sont invités à s'inscrire via un formulaire en ligne pour recevoir le kit dans leurs boîtes aux lettres. Ils réceptionneront, quelques semaines plus tard, un régulateur de débit pour douche et deux mousseurs pour robinet. Une fois installés, ils peuvent permettre au foyer d'économiser jusqu'à 25 % de la consommation en eau, et donc, de réduire les factures d'eau et d'électricité.

Pour demander votre kit ou pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.portededromardeche.fr](http://www.portededromardeche.fr).

Nous avons remis les dictionnaires à 7 élèves de CM2 qui seront en 6ème à la rentrée de septembre 2024

Tous les enfants des écoles maternelle et primaire ont eu la visite du Père Noël qui leur a offert des friandises.





# Compostage

A partir du 1er janvier 2024, le tri des déchets organiques va devenir obligatoire pour tous. La loi anti-gaspillage de 2020 amène chaque français à réfléchir à une solution lui permettant de trier ses restes de repas comme les épluchures des fruits et des légumes, etc.

## Qu'est-ce que le Compostage ?

C'est un processus biologique de décomposition qui mène, après quelques mois de fermentation, à la création de compost, un terreau qui permet de fertiliser vos sols et aide vos plantes à pousser.

Sur un plan plus écologique, faire du compost vous permet de réduire votre production d'ordures ménagères en donnant une utilité à vos déchets alimentaires et végétaux.

## 4 bonnes raisons d'adopter le compostage :

- Réduire de 30% le poids de sa poubelle
- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Créer du lien entre les habitants
- Obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières privées ou les espaces verts collectifs



## Que peut-on composter ?

- Les déchets alimentaires (épluchures, marc de café, croûtes de fromage, pain, etc.)
- Les déchets végétaux (feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.)
- Certains déchets naturels de la maison, comme le bois ou des bouts de papier (à limiter)

## Comment faire ?

- Soit grâce à un composteur individuel installé chez soi
- Soit grâce à un composteur partagé (dans un secteur accessible à tous)



Si vous êtes intéressés, merci de vous faire inscrire en mairie afin de pouvoir organiser une réunion avec la participation du SIRCTOM qui pourra vous fournir un composteur et vous donner toutes les informations utiles pour la pratique du compostage.

## Visite du « CABINET »:

Une partie de l'équipe municipale a visité la maison forte du « Cabinet » (route de la vallée). Les nouveaux propriétaires ont présenté le bâtiment et leurs projets. Les élus ont pu constater l'ampleur des travaux et ont apprécié la démarche d'une restauration historique. Beaucoup de questions subsistent sur l'histoire de cette maison. Nous remercions les propriétaires pour cette visite et leur souhaitons bon courage pour ce travail à venir.



# LES ASSOCIATIONS

## Club de Twirling Bâton & Majorettes «Les Dauphines»

Section Twirling Bâton: 3 Médailles d'Or et 2 Médailles d'argent.

**Pour cette saison 2023, Alexy est double champion et vice-champion d'Europe en Italie. Champion de France et vice-champion du Monde à LIVERPOOL.**

Section Majorettes: 2 Médailles d'Or et 1 Médaille d'argent

Les Dauphines ont participé au championnat d'Europe en Bulgarie.

Alexy décroche le titre de vice-champion d'Europe en Solo accessoires

Alexy & Stacy décrochent le titre de champions d'Europe en Duo accessoires

Alexy / Stacy / Noelly / Océane / Eléna décrochent le titre de champions d'Europe en Bâton Flag « Equipe inter club »

Noelly et Elena terminent 5ème en Duo Accessoires

## Alexy récompensé aux trophées des Sports du CDO en 2023

**à retenir :**

### **Le calendrier 2024**

Chers villageois

une vente de calendrier du club se fera début janvier 2024 chez les commerçants et dans les communes avoisinantes.

Tout le bénéfice servira au financement des déplacements et aux participations pour les compétitions.

Prix de vente: **4 €**

Le Club « **Twirling et Majorettes** » du Grand-Serre vous remercie d'avance pour votre accueil et votre générosité.



RDV AU GYMNASE / 26530 LE GRAND SERRE

# DANSE AFRICAINE

2023 - 2024

COURS ADULTES

LES JEUDIS DE 20H À 21H30

Période 1 (10 séances) du 21/09 au 07/12/23

Période 2 (10 séances) du 28/03 au 20/06/24

Séance d'essai le 14/09/23

Animé par **BURKINA AKADI**

Quotient Familial (CAF)	Tarif périodes 1 & 2	Tarif période au choix
QF1 (- de 750)	120€	60€
QF2 (de 751 à 949)	145€	72,50€
QF3 (+ de 950)	175€	87,50€

+ 10€ ou 25€ d'adhésion

Informations par téléphone : **Julie 06.27.49.65.52**

Maison des Collines

LE GRAND SERRE Un village de CARACTÈRE

Centre Sociaux

## Les Retrouvailles

L'association de l'église St Mamert organise une Journée Festive le :

**Dimanche 10 mars 2024 au Gymnase**

Un repas sera servi à 12h30 suivie d'une animation Musical à partir de 16h30

D'autres informations seront communiquées après la réunion de 13 janvier

Pour rappel : Une réunion d'information aura lieu le samedi 13 janvier à 10h30 à la résidence Thiollier

Lors de l'échange du mois de décembre, nous avons ramené de la médiathèque départementale 400 livres (romans, documentaires et BD) qui se rajoutent à notre fonds et aux nouveautés que nous achetons chaque mois. Vous trouverez certainement de quoi vous satisfaire alors n'hésitez pas à venir lors d'une ouverture.

Nous vous accueillons les lundi de 16 h30 à 17 h 30 en période scolaire.  
mercredi de 14 h à 16 h  
vendredi de 10 h à 12 h  
1er et 3eme samedi du mois de 10 h à 12 h,

Jusqu'au 18 janvier nous exposons sur nos murs les travaux des élèves du collège .  
L'exposition sous les Halles de juin dernier dans le cadre du festival l'Art et la Matière et la rencontre avec l'artiste J L Roux les a inspirés. On y parle d'arbres et d'amour.  
Vernissage le samedi 13 janvier à 11 h 30.

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale de l'Association le samedi 17 février à 10 h à la salle Thiollier.

Vous aimez les livres, le contact, venez nous rejoindre , prenez contact avec les bénévoles soit sur place soit par message [bibgrandserre@orange.fr](mailto:bibgrandserre@orange.fr) (compétence en informatique particulièrement recherchée).

## Les collégiens exposent à la bibliothèque:

Du 09/12/2023 au 18/01/2024

*« c'est l'histoire d'un coup de cœur et d'une rencontre sous les halles avec un artiste. On y parle d'arbres et d'amour »*



Vernissage 13/01/2024

visite aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



**Maison des Collines**  
ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Sortir et Découvrir

APRÈS-MIDI

**JEUX EN FAMILLE**

MERCREDI 3 JANVIER

à la Maison des Collines

15h-18h

Prix libre

INSCRIPTIONS À LA MAISON DES COLLINES

Renseignements au 06 34 69 39 94 ou [clairecharignonaf@outlook.fr](mailto:clairecharignonaf@outlook.fr)

Maison des Collines  
Familles Rurales  
Familles Rurales  
des Collines-Hauterives  
Association  
(famillesrurales.org)  
@bibhauterives  
shauterives

Centre Social  
Maison des Collines  
Familles Rurales  
HAUTERIVES  
Département de l'Ordrèche

Maison des Collines, Centre social, Association Familles Rurales  
1 Square Ferdinand Cheval 26300 Hauterives, 04 69 29 25 41  
[www.famillesrurales.org/hauterives/](http://www.famillesrurales.org/hauterives/)

## ***Une année scolaire sur les chapeaux de roues !!!***

Après l'assemblée générale de septembre, le nouveau bureau accompagné de nombreux parents s'est mis en ordre de marche pour débiter les animations prévues pour 2023-2024.

### **BAL d'HALLOWEEN**

Le 31 octobre, le village était bien animé à l'occasion d'Halloween. La chasse aux bonbons dans le centre du village, suivie du goûter et de la lecture d'histoires diaboliques a connu un franc succès ! Un repas était offert à tous les enfants de l'école; sur place, l'équipe du sou avait concocté une soupe de potirons bio, des hot-dogs américains et des frites. La soirée s'est terminée tard avec le bal d'Halloween qui a ravi les petits comme les grands.

### **MARCHE DE NOEL**

Dimanche 3 décembre, le traditionnel marché de Noël a tenu toutes ses promesses au gymnase ; plus de 45 exposants, 300 repas servis, du vin chaud, des huîtres, des escargots, du chocolat chaud et de bonnes gaufres ont pu satisfaire un public venu très nombreux tout au long de la journée. Le père Noël est passé nous voir vers 15h et il est resté plus de 2h avec les enfants et parents du Grand-Serre. La journée s'est terminée avec le feu d'artifice magnifique offert par la municipalité.

### **Vendredi 19 Janvier : Vente de GALETTES des ROIS (françipane et pommes)**

sur réservation auprès de Fabrice Laval au 06.59.06.26.27

### **Février : Vente de BUGNES pour mardi-gras**

### **Samedi 16 Mars : FÊTE de la BIERE (repas dansant au Gymnase)**

sur réservation auprès de Fabrice Laval au 06.59.06.26.27 (toutes les infos début février devant l'école)

Le sou des écoles du Grand-Serre remercie tous les parents, les enfants, les habitants du village pour leur présence et leur participation à nos manifestations qui permettent de récolter des fonds pour notre école mais aussi pour animer notre village. Un grand merci à tous !



# LA RECREE DE LA GALAURE

« Les Vendredis de la Récréée » ce sont des ateliers animés par des intervenantes qualifiées, spécialisées dans la petite enfance.

Ecouter, échanger avec les autres, développer sa motricité, danser, courir, sauter, jouer... La récréée de la Galaure est un lieu d'accueil spécialement conçu pour les enfants non scolarisés, ouvert à tous.

L'entrée est gratuite, dès que vous avez adhéré.

Au gymnase du GRAND-SERRE

De 9h15 à 10h30 pour la gym bébé :

Les vendredis 12 janvier, 02 février, 15 mars

12 avril, 03 mai, 07 juin

et le vendredi 05 juillet 2024



---

## Saint Julien: le repas des voisins du 2 septembre.



Une journée conviviale avec le plaisir de se retrouver tous ensemble pour l'apéritif et une bonne paëlla cuisinée sur place par les parents de Sébastien Dupin.

L'après-midi s'est terminé par un petit concours de pétanque amical pour les plus courageux et des parties de cartes pour les plus anciens.

L'Amicale vous souhaite de joyeuses Fêtes de Noël, une bonne année ainsi qu'une bonne santé pour 2024.

---



Cet automne, 5 arbres représentant les 5 naissances de l'année 2022 sur notre commune furent plantés au Clos Bédier.

Les fruitiers déjà plantés l'année précédente se portent bien et quelques fruits sont déjà apparus.



## Informations utiles:

**Vœux du maire : vendredi 05 janvier 2024 à 18H**

Agence postale COMMUNALE (en  
Mairie)

du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Samedi de 9h à 11h 45

Fermée le mercredi

Pompiers 18  
Gendarmerie 17  
SAMU 15

**MEDECINS**

**04 28 55 01 00**

[https://www.cabinetmedical-  
grandserre.fr/](https://www.cabinetmedical-grandserre.fr/)

EOVI Services & Soins  
Une permanence du service de  
maintien à domicile à HAUTERIVES tous  
les mardis et vendredis matin  
de 9h00 à 12h00  
04 75 03 53 90

**PHARMACIE**

Du lundi au vendredi

9 h /12 h 15 14 H 15 /19 H 15

Le samedi de 9 h à 12 h 15

DECHETTERIES SIRCTOM  
CHATEAUNEUF de GALAURE et  
ST SORLIN en VALLOIRE  
du lundi au samedi de 9H à 12h00 et de  
13h15 à 17h00  
04 75 68 61 02

ASSISTANCE SOCIALE  
Centre Médico Social  
3 rue Etienne Vassy  
26390 HAUTERIVES  
04 75 68 83 77

LA MAIRIE [www.legrandserre.fr](http://www.legrandserre.fr)

04 75 68 83 71

nouvelle adresse mail : [mairie@legrandserre.fr](mailto:mairie@legrandserre.fr)

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Madame le Maire et ses adjoints vous  
reçoivent sur RDV .

